

Conditions de vente

1. Tous nos matériaux sont pesés et facturés à la tonne.
Nos prix s'entendent matériaux départ carrières, chargés sur camions.
2. Les modifications de l'aspect ou la qualité de nos matériaux par suite de différence dans les gisements ne peuvent donner lieu à réclamation.
3. Les manquements dans la qualité des matériaux doivent être signalés le jour de la livraison, faute de quoi ils ne pourront plus être invoqués.
4. Nos livraisons peuvent être interrompues sans préavis en cas de non disponibilité des matériaux ou de non paiement de nos factures dans les délais.
5. Notre liste de prix peut être modifiée en tout temps.
6. Réserve de propriété : les matériaux livrés, non encore utilisés, restent notre propriété jusqu'au paiement du client.
7. Le lieu d'exécution est sur le site, même si la livraison est convenue franco chantier.
8. For judiciaire : en cas de litige, le for est celui du siège de notre société.